

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

DCM N° 13-01-01

Objet : Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces publics - Programme 2013.

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

Dans le cadre du programme d'investissement 2013, voté par le Conseil Municipal en décembre 2012, près de 14 M€ sont consacrés aux chantiers d'aménagement et d'entretien des espaces publics de la ville, dans l'optique de les améliorer, de les compléter ou tout simplement de les entretenir, afin de répondre aux besoins d'usage des messins et d'encourager les mobilités douces.

Ces investissements recouvrent à la fois des projets d'aménagement de voiries nouvelles, des opérations de réaménagement de voiries existantes, afin qu'elles répondent à l'enjeu de la multi-modalité et de développement du réseau cyclable, des projets de mise à niveau de l'éclairage public, et des travaux d'entretien du patrimoine de voiries publiques, d'ouvrages d'art, de remparts et de murs de quais de la ville.

Avec le souci d'agir en priorité là où les besoins sont les plus urgents, les projets sont construits autour des enjeux de développement des modes doux, de confort d'usage, de sécurité, de sûreté, d'accessibilité et de développement durable. Une attention particulière est également portée à la cohérence de la qualité des espaces publics entre les quartiers et à la coordination des interventions avec celles des tiers (principalement les concessionnaires de réseaux).

- En 2013, les projets neufs d'**aménagement de voirie** démarrés en 2012 (suppression du passage à niveau de la Patrotte, réaménagement et sécurisation de la route d'Ars Laquenexy, aménagements sur le quartier des Isles) se poursuivent.

Démarreront par ailleurs des travaux d'accompagnement de la réalisation de projets d'urbanisme et d'amélioration des infrastructures pour le passage des transports en commun du réseau restructuré des Tamm.

Au total, le coût 2013 des opérations d'aménagement de voirie, proposées et détaillées en annexe, est estimé à 7 100 000 €, dont 1 100 000 € sont consacrés à de nouvelles opérations.

- Les projets de **maintenance de la voirie** et de restauration des ouvrages d'art, remparts, et murs de quai, ciblent les secteurs les plus anciens ou les plus abîmés, afin d'assurer la conservation de notre patrimoine.
Les opérations 2013 concernant la maintenance de la voirie et la restauration des ouvrages d'art, remparts et murs de quai, proposées et détaillées en annexe, sont estimées respectivement à 2 175 000 € et 264 000 €.
- Pour leur part, les opérations **d'éclairage public** permettent de rajeunir, de sécuriser le parc existant, d'améliorer la qualité de l'éclairage en limitant la pollution lumineuse et en maîtrisant les consommations d'énergie et les coûts de maintenance et d'exploitation.
Les opérations 2013 sur le réseau d'éclairage public, proposées et détaillées en annexe, sont estimées à 1 700 000 €.
- La mise en œuvre du programme de création **d'aménagements cyclables** du Plan Vélo vise en priorité le développement de pistes à haut niveau de service sur les axes structurants de la Ville de Metz, et la résorption des « points noirs » cyclables, zones d'insécurité et d'inconfort pour les cyclistes.
Les opérations de création d'infrastructures cyclables pour 2013, proposées et détaillées en annexe, sont estimées à 2 000 000 €.
- Le programme 2013 **d'apaisement des vitesses et de mise en accessibilité** des espaces publics se traduit par le développement des zones 30 ainsi que par la réalisation de divers petits aménagements de sécurité et de mise en accessibilité, réalisés sur l'ensemble des quartiers. En 2013, comme les années précédentes, l'accent sera mis particulièrement sur les abords des écoles, des autres équipements publics et des commerces de proximité.
La création d'une nouvelle zone 30 sur une partie du quartier de Borny est estimée à 200 000 €, sur un programme global de 625 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation des travaux précités pour un montant global estimé à 13 864 000 € TTC, à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU le Plan Vélo, baptisé « Metz Côté Vélo », adopté par le Conseil Municipal le 1^{er} juillet 2010,

VU le programme d'investissement 2013, adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 décembre 2012,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à améliorer la qualité des espaces publics et à favoriser les mobilités douces,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **DE RÉALISER** le programme suivant :

- Poursuite des projets d'aménagement de voirie démarrés en 2012	6 000 000 €
- Opérations nouvelles d'aménagement de voirie	1 100 000 €
- Maintenance de la voirie	2 175 000 €
- Restauration des ouvrages d'art, remparts et murs de quai	264 000 €
- Eclairage urbain	1 700 000 €
- Plan Vélo	2 000 000 €
- Apaisement des vitesses et mise en accessibilité	625 000 €

- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, d'engager ou de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières, relatives à l'insertion des ouvrages aériens dans leur environnement, passées entre la Ville de Metz, UEM ou les autres occupants du domaine public,

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Pôle Mobilité et Espaces publics

Commissions : Travaux et Domaines, Commission Vélo, Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 8.3

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 8

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE